

WORLD HEALTH  
ORGANIZATIONORGANISATION MONDIALE  
DE LA SANTÉCOMITE D'EXPERTS DU PALUDISMEWHO/Ma.1/29  
20 avril 1949Troisième session  
10 - 17 août 1949  
Genève, Palais des Nations  
Séance d'ouverture :  
Mercredi, 10 août à 10 heures

ORIGINAL : ANGLAIS

## ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

- 1 Exposé introductif du Secrétariat.
- 2 Election du Président.
- 3 Adoption de l'ordre du jour.
- 4 Décisions de la Première Assemblée de la Santé :
  - 4.1 Etude des mesures susceptibles d'application générale, en vue de prévenir l'introduction de toutes les espèces ou de certaines espèces d'anophèles dans les régions qui en sont indemnes ou qui en ont été libérées.
  - 4.2 Projet des nouveaux statuts de la Fondation Darling, établi en consultation avec le Directeur général.
- 5 Décisions du Conseil Exécutif :
  - 5.1 Projet d'une série de recommandations à adresser aux gouvernements sur la lutte antipaludique.
- 6 Recommandations de la première session du Comité d'experts des Insecticides.
- 7 Lutte antipaludique par des pulvérisations d'insecticides à effet rémanent.
  - 7.1 La lutte antipaludique en regard de l'extirpation des espèces vectrices.
  - 7.2 Connaissances actuelles sur les limites que comporte la lutte antipaludique au moyen du DDT.
  - 7.3 Indications relatives à la lutte antilarvaire considérée comme un auxiliaire des pulvérisations d'insecticides à effet rémanent.

- 7.4 Etude du projet d'extirpation ces espèces vectrices en Afrique centrale, compte tenu de l'absence de barrières naturelles dans cette région, et présentation d'un plan détaillé.
- 7.5 Collaboration et participation financière de la collectivité en matière de campagnes de pulvérisations au DDT.
- 7.6 Action du Conseil Economique et Social pour la production et la répartition des insecticides.
- 8 Traitement du paludisme :
  - 8.1 Etat actuel des connaissances quant à la chimiothérapie moderne et quant aux moyens d'obtenir des renseignements réguliers sur les expériences présentement poursuivies.
  - 8.2 Programme d'expériences méthodiques, dans les hôpitaux et sur le terrain, relativement à la chimiothérapie et à la chimioprophylaxie du paludisme, à exécuter, sous les auspices de l'OMS, dans différents pays, en 1950, par des institutions disposées à collaborer.
  - 8.3 Remèdes antipaludiques à inclure dans la première édition de la Pharmacopée internationale.
- 9 Programme de l'OMS dans le domaine de la lutte antipaludique, tel qu'il a été approuvé par la Deuxième Assemblée de la Santé :
  - 9.1 Formation technique du personnel.
  - 9.2 Collaboration avec l'OAA et choix de zones de démonstrations.
- 10 Fourniture de films cinématographiques, de bandes d'images fixes sur films, de clichés de projection et de matériel de propagande sur le paludisme.
- 11 Membres correspondants.
- 12 Questions diverses.
- 13 Adoption du rapport.

\*

\* \*

Un représentant de l'OAA sera invité à assister à la session. En outre, il est envisagé de coopter deux experts pour la session, mais aucune proposition de désignation n'est présentée dans l'attente des suggestions que formuleront les membres du Comité d'experts.